



Union interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.



# 10 ACTIONS POUR LES DROITS DE L'HOMME

# INTRODUCTION

Les droits de l'homme ne sont pas des idéaux abstraits. Ce sont des lois qui protègent les personnes contre les violations, des mécanismes qui obligent les détenteurs du pouvoir à rendre des comptes, et des libertés qui donnent tout son sens à la démocratie.

Partout dans le monde, cependant, ces droits sont menacés. Des protections durement acquises sont progressivement révoquées. L'espace dédié aux droits se rétrécit, lentement, mais de manière indéniable. Et les parlementaires sont réduits au silence.

Pourtant, la force des droits de l'homme dépend de celle des parlements qui les défendent. C'est pourquoi cette campagne existe.

*Mettre en lumière les droits de l'homme* est un appel à l'action lancé aux parlementaires du monde entier. Car les droits ne se défendent pas tout seuls. Ils ont besoin que les détenteurs du pouvoir soient prêts à se servir de celui-ci. Au parlement, ce pouvoir est le vôtre.

Cette brochure présente 10 actions concrètes réparties en deux piliers, toutes au service d'une même mission. Certaines de ces actions ne prendront qu'un après-midi. D'autres nécessiteront des années de travail soutenu. Toutes feront changer les choses.

L'avenir des droits s'écrit dans les parlements. Commencez à agir !

**METTRE EN  
LUMIÈRE LES  
DROITS DE  
L'HOMME**



# PREMIER PILIER PROTÉGER LES PARLEMENTAIRES



Lorsqu'un parlementaire est réduit au silence, les citoyens qu'il représente perdent eux aussi leur voix. Les actions proposées visent à défendre, publiquement ou en coulisses, les collègues dont les droits sont menacés.



**1**

## **ÉVOQUER UN CAS DEVANT LE PARLEMENT**

Utilisez les outils à votre disposition : une question écrite ou orale, un débat, une audition, une résolution ou un rapport de commission. Le fait d'évoquer un cas devant le parlement permet de mettre en lumière des situations qui, autrement, resteraient dans l'ombre. Pour les victimes, cette démarche peut faire toute la différence.

**2**

## **S'EXPRIMER DANS LES MÉDIAS**

Donnez une interview. Rédigez une tribune libre. Publiez un message sur votre compte de réseau social vérifié. Le fait de dénoncer explicitement un cas et d'appeler à l'action envoie un signal fort et réduit les risques qu'il soit ignoré.

**3**

## **AGIR PAR DES VOIES CONFIDENTIELLES**

Pour être efficace, une action de plaidoyer ne doit pas nécessairement être publique. Abordez les cas dans le cadre de contacts parlementaires ou diplomatiques discrets : réunions, courriers ou interventions en coulisses. C'est parfois loin des projecteurs que les initiatives les plus efficaces voient le jour.

# DEUXIÈME PILIER

## RENFORCER L'ACTION PARLEMENTAIRE EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME



Les droits ne dépendent pas seulement de leur reconnaissance juridique, mais aussi des institutions chargées de les faire respecter dans la pratique. Ces actions consistent à mettre à profit votre rôle de parlementaire pour intégrer les droits de l'homme au cœur de toutes les activités de votre parlement.



**4**

## **PROMOUVOIR UNE LÉGISLATION INCLUSIVE**

Proposez, modifiez ou appuyez des lois visant à éliminer les obstacles qui empêchent les groupes marginalisés d'accéder au parlement et à la vie publique, et prenez des mesures concrètes pour garantir la participation pleine et égale de ces groupes, sans discrimination.

**5**

## **INVESTIR DANS L'ÉDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME**

Œuvrez à la promotion de l'éducation aux droits de l'homme au sein du parlement grâce à des programmes de formation et de sensibilisation, et faites en sorte que ces mêmes valeurs s'ancrent dans les institutions publiques et la société tout entière.

**6**

## **COLLABORER AVEC LES MÉCANISMES DES NATIONS UNIES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME**

Impliquez-vous dans la rédaction des rapports de votre pays destinés aux mécanismes des Nations Unies, participez aux délégations chargées de les présenter et contribuez à traduire les recommandations qui en découlent en mesures concrètes au niveau national.

7

## **EXAMINER LES LOIS SOUS L'ANGLE DE LEUR IMPACT SUR LES DROITS DE L'HOMME**

Collaborez avec la société civile pour analyser les implications des projets de loi ou de politique en matière de droits de l'homme et consignez vos conclusions. Un processus d'élaboration des lois de qualité commence par poser les bonnes questions et engager un débat constructif, avant l'adoption d'une loi.

8

## **METTRE EN PLACE OU RENFORCER LES STRUCTURES CHARGÉES DES DROITS DE L'HOMME AU SEIN DU PARLEMENT**

Œuvrez à la mise en place ou au renforcement d'une commission parlementaire, d'un mandat ou d'un point focal dédié aux droits de l'homme. Les structures ont leur importance : lorsque les droits ont leur place au sein du parlement, il est plus difficile de les ignorer.

9

## **ÉVALUER LES PERFORMANCES DE VOTRE PARLEMENT EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME**

Conduisez ou participez à une auto-évaluation structurée de la manière dont votre parlement traite les questions relatives aux droits de l'homme et engagez-vous à mettre en œuvre les mesures de suivi qui en découleront. Suivre votre travail vous aidera à évaluer vos progrès.

10

## **DONNEZ SUITE AUX RAPPORTS DES INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS DE L'HOMME**

Présentez au moins un rapport de votre institution nationale des droits de l'homme au parlement, dans le cadre d'un débat, d'une audition ou d'un examen en commission, et donnez suite à ses conclusions. Ces institutions ont pour mission de demander des comptes aux pouvoirs publics. C'est au parlement que cette obligation de rendre des comptes prend tout son sens.

# L'AVENIR DES DROITS S'ÉCRIT DANS LES PARLEMENTS

Pour en savoir plus, rendez-vous sur  
[ipu.org/fr/humanrights](https://ipu.org/fr/humanrights)



Union interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.